



Qui garde l'enfant si décès père et mère sans revenus ?

Par **PrettyMary**, le **03/01/2016** à **21:13**

Bonjour, voici la situation :

Ma nièce a une maman et un papa qui ne sont pas mariés ni pacsés. Ils habitent tous les 3 en région parisienne (94).

Le papa a plusieurs cancers et se porte très mal. Il travaille au ministère de la Défense et a un salaire confortable d'environ 2000/2500€ net par mois.

C'est grâce au papa qu'ils ont obtenu un logement sur Paris. Le papa subvient aux besoins de la petite famille en payant les factures.

La maman vient de perdre son CDD et va être (à nouveau) au chômage.

Les comptes du papa sont gérés par la maman de ce dernier (la grand-mère de la petite fille).

Mes questions :

- En cas de décès du père, que devient la petite fille si la maman n'a pas les moyens de subvenir à ses besoins ?
- Il y a des papis et mamies des 2 côtés, auraient-ils un rôle si décès du père ?
- La maman de la mère (l'autre grand-mère de la fillette) est assistante maternelle, peut-elle perdre une partie de son revenu (perdre un enfant à garder si elle décide de prendre en charge la fillette dans sa maison ?
- Un mariage ou un pacs permettrait-il d'assurer un revenu, une pension pour la mère si décès du père ?
- Comment conforter la situation précaire de la petite fille en cas de décès de son papa ?

Merci pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **04/01/2016** à **05:12**

Bonjour, la garde de la petite fille passera automatiquement à la maman exclusivement. Il existe des allocations comme rsa pour la maman, orphelin pour la petite. L'obligation alimentaire peut être demandée aux grand parents. Évidement, en cas de décès, il vaut toujours mieux avoir été marié pour la maman en particulier s'il y a eu acquisition de biens. Un juge pour enfant sera nommé si l'enfant hérite. Les grand parents n'ont pas plus de droit qu'auparavant, cordialement